



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique - Sacem**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique - Sacem  
225 avenue Charles-de-Gaulle - 92528 Neuilly-sur-Seine

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique - Sacem**

225 avenue Charles-de-Gaulle - 92528 Neuilly-sur-Seine

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la Sacem,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Sacem relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 avril 2025

KPMG SA

Geoffroy Muselier

Associé

# COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Toute reproduction de ces documents,  
même partielle, est formellement interdite.

# COMPTES DE L'EXERCICE

## 2024

Comptes en milliers d'Euros

Toute reproduction de ces documents,  
même partielle, est formellement interdite.

COLLECTES EN 2024						
En K€						
	DEP* & DRM/UC **	% 24/23	DRM	% 24/23	TOTAL SACEM	% 24/23
	<b>983 999</b>	<b>8,57</b>	<b>518 657</b>	<b>6,65</b>	<b>1 502 657</b>	<b>7,90</b>
<b>Droits Généraux</b>	412 729	6,49	-	-	412 729	6,49
<b>Phono, Vidéo</b>	10	-60,45	39 382	-18,83	39 392	-18,85
<b>Copie Privée</b>	-	-	74 211	-8,93	74 211	-8,93
Sonore	-	-	62 349	-7,29	62 349	-7,29
Audiovisuelle	-	-	11 862	-16,65	11 862	-16,65
<b>Online</b>	320 234	15,99	330 007	17,33	650 240	16,66
<b>Télévisions</b>	219 805	3,49	47 226	-1,63	267 031	2,55
Publiques	56 761	9,09	19 502	9,75	76 263	9,26
Privées	163 044	1,68	27 724	-8,32	190 768	0,09
<b>Radios</b>	31 222	3,22	27 831	2,93	59 054	3,08
Publiques	14 140	-1,28	8 655	-1,06	22 795	-1,20
Privées	17 082	7,27	19 176	4,84	36 258	5,97
<b>Autres</b>	-	-	-	-	-	-
<b>International</b>	84 161	5,73	14 277	-0,19	98 438	4,83
<b>TOTAL GENERAL SACEM</b>	<b>1 068 161</b>	<b>8,34</b>	<b>532 935</b>	<b>6,45</b>	<b>1 601 095</b>	<b>7,70</b>

\*Droit execution public & droit de reproduction mecanique usagers communs

\*\* Droit de reproduction mecanique

En K€ COLLECTES EN 2023						
	DEP* & DRM/UC**	% 23/22	DRM	% 23/22	TOTAL SACEM	% 23/22
	<b>906 348</b>	<b>9,84</b>	<b>486 316</b>	<b>-2,69</b>	<b>1 392 664</b>	<b>5,12</b>
<b>Droits Généraux</b>	387 592	18,53	-	-	387 592	18,53
<b>Phono, Vidéo</b>	25	-	48 520	0,87	48 545	0,92
<b>Copie Privée</b>	-	-	81 487	-21,70	81 487	-21,70
Sonore	-	-	67 255	-23,73	67 255	-23,73
Audiovisuelle	-	-	14 232	-10,43	14 232	-10,43
<b>Online</b>	276 096	12,21	281 261	14,09	557 357	13,15
<b>Télévisions</b>	212 386	-4,67	48 009	-23,51	260 396	-8,81
Publiques	52 032	18,89	17 769	-23,31	69 801	4,28
Privées	160 354	-10,43	30 241	-23,63	190 595	-12,82
<b>Radios</b>	30 249	3,37	27 039	-29,37	57 288	-15,19
Publiques	14 324	6,74	8 748	-14,11	23 072	-2,25
Privées	15 925	0,51	18 291	-34,90	34 216	-22,13
<b>Autres</b>	-	-	-	-	-	-
<b>International</b>	79 597	7,16	14 305	0,48	93 902	6,08
<b>TOTAL GENERAL SACEM</b>	<b>985 945</b>	<b>9,62</b>	<b>500 621</b>	<b>-2,60</b>	<b>1 486 566</b>	<b>5,18</b>

\*Droit execution public & droit de reproduction mecanique usagers communs

\*\* Droit de reproduction mecanique

**CASCADE DES**

<b>I - COMPTE D'ATTENTE : DROITS</b>				
En K€				
	déc-24	déc-23	2024-2023	%
<b>Droits en attente de mise en répartition (ouverture)</b> (1)	702 904	667 015	35 889	5,38
. Collectes restant à répartir	155 691	206 567	-50 876	-24,63
- DEP et DRM/UC	176 924	180 840	-3 915	-2,17
. Programmes en cours de répartition	342 390	262 632	79 758	30,37
- DEP et DRM/UC	27 899	16 976	10 923	64,34
- DRM				
<b>Collectes de l'exercice</b>	1 601 095	1 486 566	114 529	7,70
. DEP et DRM/UC	1 068 161	985 945	82 215	8,34
. DRM	532 935	500 621	32 314	6,45
	2 303 999	2 153 581	150 418	6,98

<b>II - COMPTE D'ATTENTE : REPARTITIONS</b>				
<b>Répartitions en instance d'affectation (ouverture)</b> (1)	291 587	275 773	15 814	5,73
<b>Droits mis en répartition de l'exercice</b>	1 549 201	1 450 677	98 524	6,79
<b>Droits en instance d'attribution (Art 8B2 des statuts)</b>	37 030	-	37 030	N.S.
	1 877 818	1 726 450	151 368	8,77

(1) Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour frais  
Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour oeuvres sociales

## DROITS 2024

EN ATTENTE DE MISE EN REPARTITION					En K€	
		déc-24	déc-23	2024-2023	%	
<b>Droits en attente de mise en répartition (clôture)</b>	(1)	754 799	702 904	51 894	7,38	
. Collectes restant à répartir	- DEP et DRM/UC	150 301	155 691	-5 390	-3,46	
	- DRM	182 866	176 924	5 942	3,36	
. Programmes en cours de répartition	- DEP et DRM/UC	387 486	342 390	45 096	13,17	
	- DRM	34 145	27 899	6 246	22,39	
<b>Droits mis en répartition de l'exercice</b>		1 549 201	1 450 677	98 524	6,79	
		2 303 999	2 153 581	150 418	6,98	

EN INSTANCE D'AFFECTION						
<b>Répartitions en instance d'affectation (clôture)</b>	(1)	298 707	291 587	7 120	2,44	
<b>Affectations au compte de gestion</b>		169 604	164 414	5 190	3,16	
Compte de Gestion Ordinaire Prélèvements pour frais		169 604	158 056	11 548	7,31	
Compte de Gestion Ordinaire Art. 8B2 des Statuts		-	6 358	-6 358	N.S.	
<b>Réparti indirect aux ayants droit</b>		77 612	73 341	4 271	5,82	
Compte de Gestion des Œuvres Sociales et Culturelles Art. 33 des Statuts		54 973	50 636	4 337	8,56	
Compte de Gestion des Aides Culturelles Copie Privée Art. L 324-17 du CPI		22 640	22 706	-66	-0,29	
<b>Réparti aux ayants droit</b>		1 300 894	1 160 077	140 817	12,14	
Réparti aux membres Sacem		755 293	675 672	79 621	11,78	
Réparti aux mandants (inclus principalement les mandats de réciprocité avec les OGC étrangers)		545 601	484 405	61 195	12,63	
<b>Droits en instance d'attribution (Art 8B2 des statuts)</b>		31 000	37 030	-6 030	-16,28	
		1 877 818	1 726 450	151 368	8,77	

(1) Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour frais  
Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour oeuvres sociales

## COMPTE DE GESTION

En K€	%		
CHARGES	24/23	2024	2023
<b>I - CHARGES D'EXPLOITATION</b>	8,96	267 039	245 078
<b>A - Achats et charges externes</b>	-2,43	58 093	59 540
Electricité, gaz et combustibles		663	662
Imprimés et fournitures de bureau		125	144
Autres fournitures		291	433
Loyers des immeubles		13 913	13 436
Locations de matériel		7 509	6 589
Entretien		4 745	4 527
Personnel extérieur à l'entreprise et sous-traitances diverses		15 924	17 692
Honoraires et intermédiaires divers		2 620	3 673
Frais et honoraires judiciaires		959	949
Remboursements de frais, missions & contrôles		3 726	3 546
Réceptions		313	355
Frais postaux		1 738	1 710
Frais de télécommunications		447	546
Actions extérieures		2	31
Services divers		5 118	5 247
<b>B - Impôts et taxes</b>	25,72	8 534	6 788
Autres impôts et taxes liés aux salaires		3 126	2 780
Autres impôts et taxes		5 407	4 008
<b>C - Charges de personnel</b>	4,40	156 940	150 332
Appointements, salaires, gratifications		89 370	85 454
Indemnités, avantages et divers		2 583	2 654
Cotisations de Sécurité Sociale		24 401	22 814
Cotisations assurance chômage		3 767	3 490
Cotisations retraite		13 442	12 574
Cotisations santé et prévoyance		2 645	2 511
Contribution retraite		5 200	5 200
Intéressement		11 247	10 069
Dotation au Comité d'Entreprise		1 863	1 759
Dotation aux provisions pour charges de personnel		1 065	2 625
Autres charges liées au Personnel		1 357	1 182
<b>D - Autres charges d'exploitation</b>	3,67	2 495	2 406
Indemnités forfaitaires pour frais des Conseils & Commissions		1 863	1 797
Cotisations CISAC, BIEM,		370	273
Subventions diverses		-9	40
Dons protocolaires - Usagers		140	189
Subventions Sociétés d'auteurs		-2	81
Charges diverses de gestion courante		133	28
<b>E - Dotations aux amortissements</b>	16,86	28 774	24 623
<b>F - Dotations aux provisions</b>	N.S.	12 203	1 389
<b>II - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	-56,74	624	1 443
<b>TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE (I + II)</b>	8,58	267 663	246 521
<b>EXCÉDENT DE PRELEVEMENTS A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	8,52	13 370	12 320
<b>TOTAL GENERAL</b>	8,57	281 033	258 841

## ORDINAIRE (Article 8 des Statuts)

En K€		%		
PRODUITS		24/23	2024	2023
<b>I - PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		6,00	202 509	191 039
<b>A - Récupération et refacturation des charges</b>		10,32	17 550	15 909
SDRM			3 675	2 742
COPIE FRANCE			1 496	1 480
Société Mutualiste des Auteurs			275	253
SCI des 255 - 227 avenue Charles de Gaulle			47	47
SCI Villette			30	27
SCI Châteaudun			31	29
Comité d'Entreprise			407	387
SPRE			6 932	6 570
Usagers			2 136	2 078
SACD			303	309
SCAM			300	300
ACOSS			276	266
RACL			45	40
Autres remboursements de frais			1 597	1 382
<b>B - Retenues sur droits</b>		5,28	184 087	174 860
Excédent de prélèvements pour frais à la fin de l'exercice précédent			12 320	5 794
Prélèvements en couverture des frais de collectes DEP (Art. 8B8 des Statuts)			63 031	60 328
Prélèvements en couverture des frais de collectes DRM/UC (Art. 8B8 des Statuts)			7 196	7 101
Prélèvements en couverture des frais de collectes DRM (Art. 8B8 des Statuts)			7 599	6 038
Prélèvements en couverture des frais de répartitions DEP (Art. 8B8 des Statuts)			57 461	54 038
Prélèvements en couverture des frais de répartitions DRM/UC (Art. 8B8 des Statuts)			702	696
Prélèvements en couverture des frais de répartitions DRM (Art. 8B8 des Statuts)			34 037	32 836
Cotisations des Sociétaires (Art. 8B1 des Statuts)			52	39
Droits en instance d'attribution en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts			-30 794	-37 030
Droits DEP affectés en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts			16 559	31 093
Droits DRM affectés en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts			14 235	12 295
Redevances non réclamées			566	480
Divers			1 124	1 152
<b>C - Autres produits d'exploitation</b>		N.S.	68	14
<b>D - Reprises sur provisions</b>		N.S.	803	256
<b>II - PRODUITS FINANCIERS</b>		12,82	64 222	56 924
Revenus des participations (SCI des 225 - 227 avenue Charles de Gaulle)			5 725	4 853
Revenus des participations (SCI Villette)			414	381
Revenus des participations (SCI Châteaudun)			475	421
Revenus des titres, dépôts à terme et créances diverses			57 608	51 269
<b>III - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		N.S.	4 941	520
<b>IV - PRODUCTION IMMOBILISEE</b>		6,46	9 354	8 787
<b>V - TRANSFERT DE CHARGES</b>		-99,57	7	1 570
<b>TOTAL GENERAL</b>		8,57	281 033	258 841

## COMPTE DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES

SECTION DROIT D'EXECUTION PUBLIQUE ET DE REPRODUCTION MECANIQUE - USAGERS COMMUNS			
En K€			
	%	2024	2023
<b>FONDS DE PREVOYANCE</b>	7,91	36 010	33 369
Allocations		30 751	28 466
Allocations de réversion		4 705	4 276
Versement en capital		519	613
Versement de reversion en capital		34	13
<b>FONDS DE SOLIDARITE</b>	8,43	2 316	2 136
Entraide maladie et secours accordés aux Sociétaires		24	33
Frais d'obsèques, allocations décès, couronnes		64	56
Entraide Mutualiste aux membres âgés de moins de 70 ans		2 090	1 879
Entraide Mutualiste aux membres âgés de 70 ans et plus		69	155
Remboursement cotisations Wellaway		5	5
Divers		65	8
<b>FONDS DE VALORISATION</b>	-3,05	1 496	1 543
Musique Symphonique et Poésie		665	665
Musique originale de documentaire		309	301
Première exécution publique		250	313
Musique Symphonique et Poésie enregistrées		142	135
Improvisation de Jazz		130	130
<b>ACTION CULTURELLE STATUTAIRE (hors fonds de valorisation)</b>	-14,94	1 320	1 552
<b>CHARGES DE L'EXERCICE</b>	6,58	41 142	38 600
<b>EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	N.S.	12 846	7 756
	16,46	53 988	46 356

SECTION DROIT DE REPRODUCTION MECANIQUE			
	%	2024	2023
<b>FONDS DE PREVOYANCE</b>	-1,55	3 144	3 194
Allocations		2 717	2 757
Allocations de réversion		380	376
Versement en capital		41	61
Versement de reversion en capital		6	0
<b>EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	-29,17	2 164	2 368
	-4,56	5 308	5 561

## ET CULTURELLES (Budget spécial prévu à l'article 33 des Statuts)

SECTION DROIT D'EXECUTION PUBLIQUE ET DE REPRODUCTION MECANIQUE - USAGERS COMMUNS			
En K€			
	%	2024	2023
<b>RETENUES SUR LES RECETTES NETTES DE LA SOCIETE</b>	16,47	53 986	46 354
Prélèvements sur droits répartis		51 095	46 417
Prélèvements provisionnels		2 890	-63
<b>RESSOURCES DIVERSES</b>	N.S.	2	2
Fonds reçus pour attribution de prix		1	1
Dons et ressources exceptionnelles		1	1
<b>DEFICIT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	N.S.	-	-
	16,46	53 988	46 356

SECTION DROIT DE REPRODUCTION MECANIQUE			
	%	2024	2023
<b>RETENUES SUR LES DROITS REPARTIS DANS L'EXERCICE</b>	-4,56	5 308	5 561
Prélèvements sur droits répartis		5 373	5 762
Prélèvements provisionnels		-65	-201
<b>DEFICIT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	-	-	-
	-4,56	5 308	5 561

## COMPTE DE GESTION DES

(Article L.324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle : aides à la création,  
et à des actions de formation

En K€	%	2024	2023
ACTIONS REALISEES DANS L'EXERCICE	-9,84	20 300	22 516
Aide à la création et à la production		12 458	13 943
Aide à la diffusion du spectacle vivant		5 146	5 831
Aide à la formation d'Artistes		1 087	1 407
Aide à l'éducation artistique et culturelle		691	836
Fonds Culturel Franco-Américain		918	498
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-1,94	1 998	2 037
EXCEDENT DE RESSOURCES A LA FIN DE L'EXERCICE	7,41	11 751	10 940
	-4,07	34 049	35 493

## AIDES CULTURELLES DITES 25%

à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle des artistes)

En K€	%	2024	2023
EXCEDENT DE RESSOURCES A LA FIN DE L'EXERCICE PRECEDENT	-11,21	10 940	12 321
SOMMES PROVENANT DE LA COPIE PRIVEE	-0,90	17 418	17 577
Sonore		14 623	14 442
Audiovisuelle		2 796	3 134
RESSOURCES	1,80	5 221	5 129
Sonore		4 431	2 896
Audiovisuelle		791	2 233
RESSOURCES FINANCIERES	0,45	469	467
	-4,07	34 049	35 493

En K€					
BILAN au 31 décembre 2024					
ACTIF	2024			2023	%
	BRUT	Amortissements & Dépréciations	NET		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>397 957</b>	<b>251 414</b>	<b>146 543</b>	<b>147 548</b>	<b>-0,68</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>255 703</b>	<b>175 234</b>	<b>80 469</b>	<b>80 156</b>	<b>0,39</b>
Concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels	244 411	175 234	69 177	70 452	-1,81
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)	11 293	-	11 293	9 704	16,37
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>107 081</b>	<b>76 180</b>	<b>30 901</b>	<b>31 948</b>	<b>-3,28</b>
Terrains	2 438	-	2 438	2 438	-
Constructions					
- Immeubles en toute propriété	21 565	12 447	9 118	9 737	-6,36
- Agencements, Installations sur immeubles en toute propriété	17 898	16 015	1 883	1 401	34,39
Autres immobilisations corporelles					
- Agencements & installations (autres immeubles en location)	33 960	22 762	11 199	11 189	0,08
- Matériel de transport	11	11	-	-	-
- Matériel de bureau	1 689	1 552	137	246	-44,45
- Matériel informatique	13 267	10 880	2 388	3 116	-23,38
- Tableaux, gravures, oeuvres d'art	928	539	389	389	-
- Mobilier de bureau	10 554	8 664	1 890	2 012	-6,08
- Matériels techniques	4 118	3 311	808	394	N.S.
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	654	-	654	1 025	-36,18
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>35 173</b>		<b>35 173</b>	<b>35 445</b>	<b>-0,77</b>
Participations					
- Participation (capital) - SCI Neuilly	686		686	686	-
- Participation (capital) - SCI Châteaudun	229		229	229	-
- Participation (capital) - SCI Villette	1 524		1 524	1 524	-
- Participations (capital) - Autres	8 258		8 258	8 263	-0,06
Créances rattachées à des participations					
- Créances rattachées à la participation - SCI Neuilly	14 916		14 916	14 816	0,68
- Créances rattachées à la participation - SCI Châteaudun	475		475	421	12,85
- Créances rattachées à la participation - SCI Villette	1 391		1 391	1 597	-12,91
- Créances rattachées aux participations - Autres	63		63	63	-
Prêts	7 090		7 090	7 226	-1,88
Autres immobilisations financières	541		541	620	-12,75
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 046 202</b>	<b>3 460</b>	<b>2 042 742</b>	<b>1 843 626</b>	<b>10,80</b>
<b>USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES</b>	<b>312 114</b>	<b>-</b>	<b>312 114</b>	<b>228 171</b>	<b>36,79</b>
- Usagers du répertoire avisés ou notifiés	260 704		260 704	192 904	35,15
- Délégations hors France & Sociétés étrangères	51 410		51 410	35 267	45,77
<b>SOCIETAIRES</b>	<b>61 419</b>	<b>3 443</b>	<b>57 976</b>	<b>50 011</b>	<b>15,93</b>
- Avances sur allocations (Art. 8-2 du RAES)	60		60	47	27,65
- Acomptes sur droits	9 794		9 794	12 886	-24,00
- Avances exceptionnelles	3 217		3 217	4 300	-25,18
- Avances semestrielles	38 510		38 510	28 680	34,27
- Autres comptes débiteurs	9 838	3 443	6 395	4 097	56,08
<b>AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 632</b>	<b>-</b>	<b>3 632</b>	<b>4 062</b>	<b>-10,60</b>
- Fournisseurs & comptes rattachés	537		537	511	5,01
- Personnel & comptes rattachés	240		240	261	-8,26
- Organismes sociaux & comptes rattachés	479		479	954	-49,81
- Etat & comptes rattachés	2 376		2 376	2 335	1,74
<b>CREANCES DIVERSES</b>	<b>171 027</b>	<b>17</b>	<b>171 010</b>	<b>166 672</b>	<b>2,60</b>
- SDRM Droits à recevoir, compte courant, etc...	19 767		19 767	22 489	-12,10
- Autres Organismes liés	150 363		150 363	143 258	4,96
- Prestations à notifier	825		825	871	-5,23
- Autres comptes débiteurs	72	17	55	55	0,12
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>1 206 105</b>	<b>-</b>	<b>1 206 105</b>	<b>1 129 431</b>	<b>6,79</b>
- Valeurs mobilières de placement	1 173 020		1 173 020	1 107 212	5,94
- Intérêts courus et non échus	33 085		33 085	22 219	48,90
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>288 825</b>	<b>-</b>	<b>288 825</b>	<b>261 669</b>	<b>10,38</b>
- Comptes courants bancaires & postaux	288 096		288 096	260 643	10,53
- Intérêts courus et non échus	482		482	702	-31,27
- Caisse	246		246	324	-24,02
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>3 081</b>	<b>-</b>	<b>3 081</b>	<b>3 610</b>	<b>-14,66</b>
- Charges diverses d'avance	3 081		3 081	3 610	-14,66
- Insuffisance de prélèvement pour frais au 31 décembre	-		-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 444 159</b>	<b>254 874</b>	<b>2 189 285</b>	<b>1 991 174</b>	<b>9,95</b>

En K€		BILAN au 31 décembre 2024				
PASSIF		2024		2023		%
<b>CAPITAUX PROPRES (Capital)</b>		<b>13 781</b>		<b>13 658</b>		<b>0,90</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		<b>16 689</b>		<b>4 671</b>		<b>N.S.</b>
<b>DETTES</b>		<b>2 158 815</b>		<b>1 972 844</b>		<b>9,43</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		<b>3</b>		<b>344</b>		<b>-99,11</b>
- Comptes courants bancaires et assimilés		3		344		-99,11
<b>DROITS COLLECTES AUX DIFFERENTS STADES DE LA REPARTITION</b>		<b>1 320 601</b>		<b>1 253 056</b>		<b>5,39</b>
- Collectes restant à répartir		143 096		146 507		-2,33
- Programmes en cours de répartition		174 907		168 117		4,04
- Répartitions en instance d'attribution		315 406		275 251		14,59
- Droits en instance d'individualisation		32 044		26 209		22,26
- Droits en instance d'attribution en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts		168 412		154 070		9,31
- DEP et DRM/UC		99 978		108 355		-7,73
- DRM		243 413		226 820		7,32
- DEP et DRM/UC		112 346		110 697		1,49
- DRM		31 000		37 030		-16,28
<b>USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES</b>		<b>14 148</b>		<b>10 272</b>		<b>37,73</b>
- Usagers du répertoire & comptes rattachés		13 824		9 692		42,64
		324		581		-44,18
<b>REDEVANCES NOTIFIEES AUX USAGERS MAIS NON REGLEES</b>		<b>249 737</b>		<b>181 487</b>		<b>37,61</b>
<b>SOCIETAIRES</b>		<b>65 040</b>		<b>47 244</b>		<b>37,67</b>
- Comptes courants		64 075		46 335		38,29
- Comptes allocataires		966		909		6,24
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>99 711</b>		<b>86 452</b>		<b>15,34</b>
- Fournisseurs & comptes rattachés		12 159		11 878		2,37
- Personnel & comptes rattachés		31 110		24 512		26,92
- Sécurité sociale, Organismes sociaux & comptes rattachés		27 420		24 312		12,78
- Etat & comptes rattachés		29 022		25 750		12,71
<b>DETTES DIVERSES</b>		<b>20 344</b>		<b>21 259</b>		<b>-4,30</b>
- Financement de divers investissements		-		-		-
- Autres organismes liés		14 399		15 882		-9,34
- Autres créiteurs divers		5 945		5 377		10,57
<b>EXCEDENT DE GARANTIE DES OEUVRES SOCIALES et CULTURELLES</b>		<b>363 591</b>		<b>348 582</b>		<b>4,31</b>
- Droit d'exécution publique		323 112		310 266		4,14
- Droit de reproduction mécanique		40 480		38 316		5,65
<b>AIDE A LA CREATION (25% Copie privée)</b>		<b>11 751</b>		<b>10 940</b>		<b>7,41</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		<b>13 889</b>		<b>13 209</b>		<b>5,15</b>
- Produits constatés d'avance		519		889		-41,65
- Excédent de prélèvement pour frais au 31 décembre		13 370		12 320		8,52
<b>TOTAL</b>		<b>2 189 285</b>		<b>1 991 174</b>		<b>9,95</b>

## ANNEXE

Le Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 a un total de .....	2 189 285 K€
et le Compte de Gestion de l'exercice a un total de .....	281 033 K€
dont un excédent de prélèvement au 31 décembre 2024 de.....	13 370 K€

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 10 avril 2025 par le Conseil d'Administration.

Les éléments désignés dans le tableau ci-contre et dans les annexes font partie intégrante des comptes annuels.

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION DU 01/01/2024 AU 31/12/2024	INFORMATIONS		
		PRODUITES	NON PRODUITES	
			NOTE N°	N/S
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES	1		
	Méthodes d'évaluation	1		
	Calcul des amortissements et des provisions	1		
	Changement de méthode	1		
	II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	1		
	III - EVENEMENTS POST CLÔTURE	1		
	IV - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION			
2	Etat de l'actif immobilisé	2		
3	Etat des amortissements	3		
4	Etat des provisions et dépréciations	4		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	5		
6	Informations et commentaires sur :			
	1 Produits à recevoir	6-1		
	2 Charges à payer	6-2		
	3 Charges et produits constatés d'avance	6-3		
	4 Composition du capital social	6-4		
	5 Transfert de charges	6-5		
	6 Résultat exceptionnel	6-6		
	7 Eléments concernant les entreprises liées et les participations	6-7		
	V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
7	Crédit-bail			X
8	Engagements hors bilan - engagements financiers	8		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires			X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôts			X
12	Montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance.	12		
13	Effectif moyen	13		
14	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société			X
15	Liste des filiales et participations	15		
16	Montant total des honoraires des commissaires aux comptes	16		
17	VI - ARRETE DU 26 DECEMBRE 2017 PORTANT HOMOLOGATION DU REGLEMENT N° 2017-07 DE L'ANC DU 1er DECEMBRE 2017			
	1 Affectation des droits en fin d'exercice (Art 131-2)	17-1		
	2 Prélèvements sur droits	17-2		
	3 Montant des sommes collectées mais non encore réparties (Art 131-3)	17-3		
	4 Affectation des produits financiers (Art 131-7)	17-4		
	5 Montant des sommes réparties mais non encore versées (Art 131-4)	17-5		
	6 Montant des sommes versées au cours de l'exercice (Art 131-5)	17-6		
	7 Montant des sommes qui ne peuvent être réparties (Art 131-6)	17-7		
	8 Tableau des flux de trésorerie (Art 131-8)	17-8		
	9 Montant total des droits facturés sur l'exercice	17-9		

## ANNEXE - ELEMENT 1

### 1) RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la SACEM sont établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-013 relatif au Plan Comptable Général et n°2017-07 relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins, en accord avec les dispositions statutaires de la SACEM et au cadre fixé par le Code de la Propriété intellectuelle.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Sacem :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits à l'actif du bilan est celle du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **a) et b) Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles**

Une immobilisation incorporelle ou corporelle est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- Il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants ;
- Son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

#### **a bis) Immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont enregistrés à leur valeur d'acquisition ou, lorsqu'ils sont créés en interne, à leur coût de production lorsqu'il peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire entre 3 et 8,25 ans en fonction de la durée probable d'utilisation.

#### **b bis) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, correspondant au prix d'achat et frais accessoires liés à l'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation, principalement :

. Constructions	30 ans
. Agencements et installations	5, 6, 10 ou 20 ans
. Mobilier et matériel de bureau	10 ans, le cas échéant 3 ou 5 ans
. Matériel informatique	3, 5 ou 10 ans

Les dépenses de petits équipements de bureau et de meubles de bureau, dont les achats sont limités pour un bien déterminé à un petit nombre d'unité et, dont la valeur unitaire est inférieure à 500 € HT, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

#### **a et b ter) Valeur d'inventaire des immobilisations**

À chaque clôture, la Société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur des actifs corporels et incorporels. Les indices de perte de valeur sont l'obsolescence, la dégradation physique, les changements importants dans le mode d'utilisation, et autres indications externes.

Si tel est le cas, la Société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à leur valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

#### **c) Immobilisations financières**

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres a été appréciée sur la base de la valeur d'utilité pour la SACEM. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale ou de la participation, de sa rentabilité, de ses perspectives et/ou des garanties reçues. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur du montant de la différence.

#### **d) Créances « usagers »**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles correspondent aux factures de droits émises aux usagers.

Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation car les droits ne sont reversés aux ayants droit qu'après leur encaissement préalable.

Ainsi, en cas d'irrecouvrabilité, une minoration des créances est constatée à l'actif, compensée au passif par une minoration du poste « redevances notifiées aux usagers mais non réglées », sans impact sur le compte de gestion.

#### **e) Créances « Sociétaires »**

Les comptes des sociétaires débiteurs présentant un risque de non-recouvrement pour absence ou insuffisance de droits font l'objet d'une provision, ajustée chaque exercice. Celle-ci s'élève à 3.443k€ au 31 décembre 2024.

#### **f) Autres créances**

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

#### **g) Valeurs Mobilières de Placement**

Le portefeuille est composé essentiellement d'obligations, de titres de créances négociables, de contrats de capitalisation principalement à long terme (supérieur à cinq ans) et de comptes à terme qui sont intégralement garantis à échéance et dont la valeur faciale est communiquée par le dépositaire à la Sacem, à sa demande. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

La position comptable de la Sacem historiquement repose sur la conservation des titres jusqu'à leur échéance pour pouvoir toujours bénéficier de la garantie du capital via :

- une politique de placement d'investissements basée sur la sécurité du capital investi à échéance qui fait l'objet d'un rapport financier présenté au conseil de surveillance
- une politique de qualité et de sécurité de ses placements liée à une interdiction de procéder à des arbitrages avant la date d'échéance, sauf autorisation du conseil d'administration,
- l'absence de cession/déboucement de placements financiers garantis à échéance antérieurement à cette date
- une position de trésorerie disponible à 12 mois à la date de clôture couvrant les échéances exigibles à court terme

Dès lors, ce portefeuille est présenté au bilan et aucune dépréciation n'est constituée sur la base des cours de marché à la clôture.

Pour information la moins-value latente des placements à échéance à moins d'un an s'élève à 0,3 M€

#### **h) Estimations**

La préparation des comptes, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses réalisées par la direction de la société et pouvant affecter le montant d'actifs et passifs au bilan, ainsi que les charges et produits du compte de gestion. Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses.

#### **i) Provisions**

La SACEM comptabilise au passif du bilan les provisions suivantes :

- Les provisions « Médailles du travail » : les médailles d'honneur du travail récompensent l'ancienneté des services rendus à la Sacem. Leur attribution s'accompagne du versement d'une prime pour les 20 et 30 ans d'ancienneté. La provision est déterminée selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

- Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les provisions pour risques et charges ou litiges liés à l'activité de la Sacem sont établies en conformité avec la réglementation comptable sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

#### **j) Résultat exceptionnel**

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et charges qui ne relèvent pas, par leur nature, leur occurrence ou leur caractère significatif, des activités courantes de la Sacem.

#### **k) Les collectes**

Les collectes sont reconnues dans les comptes de la Sacem à l'encaissement des factures émises aux usagers. L'affectation de l'encaissement est reconnue à l'actif du Bilan au sein du poste Trésorerie.

#### **l) Des montants répartis aux ayants droit (Membres Sacem et mandants)**

Les montants répartis s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes aux comptes individuels des ayants droit à l'origine de la création des œuvres réparties. Ces droits sont nets de prélèvements pour frais de gestion et éventuellement de prélèvements pour œuvres sociales et culturelles. Ils sont ensuite ventilés en faveur des ayants droit dits bénéficiaires finaux (inclus parfois cessionnaires de droits, héritiers...) et peuvent être minorés d'éventuelles cotisations sociales, retenues à la source et autres prélèvements dont le bénéficiaire final devrait s'acquitter.

#### **m) Engagements hors bilan**

L'engagement au titre des « Indemnités de fin de carrière » est déterminé selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

### **2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

La croissance des collectes constatée à +7,7% en 2024 est notamment soutenue par les activités online ainsi que les droits dits généraux (spectacles, sonorisation...), les revenus en provenance de l'international et les médias (télévision, radios et opérateurs), ces catégories de clients faisant plus que compenser le recul de la copie privée et des supports physiques phono/vidéo

Le résultat financier est particulièrement élevé en 2024 bénéficiant de conditions des marchés financiers encore favorables aux placements auxquelles s'ajoute l'effet année pleine des investissements long terme initiés en cours d'année 2023.

Fin 2024, la Sacem a fait l'objet d'une proposition de rectification de la DVNI dans le cadre d'un contrôle fiscal (notamment sur la notion fiscale de bénéficiaire effectif appliquée aux Organismes de Gestion Collective étrangers) sur les exercices 2021 et 2022. Une provision a été constatée dans les comptes en face de ce risque. La Sacem, assistée par ses conseils, a contesté en date du 14 février 2025 cette proposition de rectification et reste dans l'attente des conclusions définitives de la DVNI.

Un excédent de prélèvements au-delà de 5% des charges de l'exercice est constaté au 31 décembre 2024 pour un montant de 31 M€. Conformément aux articles 8 I- B) 2° et 8 II- des statuts de la Sacem, ce montant est comptabilisé au compte de gestion ordinaire et au passif du bilan en « *Droits en instance d'attribution* » comme un excédent de gestion à répartir en faveur des ayants droit et soumis au vote d'une résolution par l'Assemblée générale d'approbation des comptes.

## ANNEXE - ELEMENT 2

## ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE - VALEURS BRUTES

En K€	Valeurs brutes au début de l'exercice	Fusion Apport Reclassement	Acquisitions	Cessions Mises hors serv. Remboursements de prêts	Valeurs brutes en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels (1)	228 311	23 165	23	7 088	244 411
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles) (1)	9 704	-23 165	24 753		11 293
	238 016	-	24 776	7 088	255 703
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains	2 438				2 438
Constructions (2)	41 667	-92	802	2 915	39 462
Autres immobilisations corporelles (3)	63 370	-3	3 034	1 874	64 527
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	1 025	-3 483	3 112	-	654
	108 500	-3 578	6 948	4 789	107 081
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations	10 702			5	10 697
Créances rattachées à des participations (4)	16 897	154		206	16 845
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts	7 226	378		514	7 090
Autres immobilisations financières	620	2	33	114	541
	35 445	534	33	840	35 173
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>381 961</b>	<b>-3 043</b>	<b>31 757</b>	<b>12 717</b>	<b>397 957</b>

(1) Les augmentations correspondent à la création de logiciels / applications informatiques et fonctionnalités s'y rattachant, dédiés aux activités de la SACEM. Dès lors qu'il est opéré des mises en service, ces investissements sont transférés du compte "avances et acomptes" vers le compte 205 "Logiciels". Les diminutions de l'exercice correspondent à des mises au rebut de logiciels / applications informatiques n'étant plus utilisés par la SACEM et qui étaient totalement amortis. Ces sorties ont été identifiées dans le cadre d'analyses dédiées intégrant l'historique des mises en services et des remplacements réalisés.

(2) Les investissements immobiliers portant sur des biens dont la SACEM est propriétaire ont concerné :  
- des travaux de rénovation concernant nos sites de ALBI et ANGLET (acquis l'année dernière) pour un montant respectif de 359K€ et 104K€  
- des travaux de climatisation pour les délégations de Annecy, Saint Etienne, La Réunion, Rueil Malmaison, Avignon, Mulhouse, Martinique et Nice pour un total de 285K€.  
- des travaux de rénovation des sols pour notre site de ORLEANS pour un montant de 50K€  
Les diminutions de l'exercice correspondent à la cession des bureaux de la délégation de PAU (dont la valeur brute s'élevait à 309K€) ainsi que la cession de nos bureaux d' AIX EN PROVENCE (valeur brute 1 003K€) et la mise au rebut d'agencements(d'une valeur brute de 1 587K€) n'étant plus utilisés pour une VNC de 14K€.

(3) L'augmentation du poste "Autres immobilisations corporelles" a concerné principalement:  
- la rénovation au Siège du Hall RDC Bas pour un montant de 1 138K€ et du R+3 pour 662K€  
- Divers travaux de rénovation au siège pour 151,3 K€  
- L'acquisition de mobilier de bureaux pour un montant de 201 K€ en lien avec les réaménagements réalisés;  
- L'acquisition de matériel informatique (extension de disque, serveurs, ordinateurs) représentant 310 K€  
- L'acquisition de matériel technique pour un total de 564K€ (sonorisation, éclairage & vidéo R+3 Auditorium, Onduleurs, contrôle d'accès)  
Les diminutions de l'exercice correspondent principalement aux mises au rebut de matériels informatiques (multifonction, PC) totalement amortis (dont la valeur brute s'élevait à 954K€) ainsi que la mise au rebut de mobilier de bureau et matériel technique et de cafétéria.

(4) Les mouvements des créances rattachées à des participations enregistrent les résultats, appels de fonds et remboursements des SCI Neuilly, Chateaudun eet Villette

**ANNEXE - ELEMENT 3**

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES - ETAT DES AMORTISSEMENTS**

En K€	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)	157 860	24 374	6 999	175 234
	157 860	24 374	6 999	175 234
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	30 529	833	2 900	28 462
Autres immobilisations corporelles	45 484	3 566	1 871	47 179
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)				
	76 013	4 399	4 772	75 641
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>	233 873	28 773	11 771	250 875

**Immobilisations incorporelles :**

Les diminutions de l'exercice correspondent à des reprises de dotations suite à la mise au rebut de logiciels / applications informatiques n'étant plus utilisés par la SACEM.

**Immobilisations corporelles :**

En ce qui concerne la reprise de dotations liées aux constructions, la cession de nos bureaux de PAU et de AIX EN PROVENCE a entraîné une reprise de dotation de 1 313 K€ et la mise au rebut de divers agencements pour 1 587K€.

La diminution des dotations des autres immobilisations corporelles concerne principalement :

- la mise au rebut d'agencement de nos sites en location pour 42 K€
- la mise au rebut de matériels de bureau pour 404 K€
- la mise au rebut de micro-ordinateur et annexes pour 550 K€
- la mise au rebut de mobilier de bureau qui entraîne une reprise de 311 K€
- Ainsi que la mise au rebut de divers matériels techniques et de cafétérial et self pour un montant de 563 K€

Toutes ces mises au rebut ayant été effectuées dans le cadre de l'analyse de l'historique et de remplacement de matériels ou agencements vétustes.

## ANNEXE - ELEMENT 4

## ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

RUBRIQUES ET POSTES En K€	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice		Montant en fin d'exercice
			utilisées	non utilisées	
<b>PROVISIONS</b>					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>					
Pour litiges (1)	3 082	12 181	169		15 094
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>					
Pour médailles du travail	1 573	23		-	1 596
Autres	16		16	-	-
	<b>4 671</b>	<b>12 203</b>	<b>185</b>	<b>-</b>	<b>16 689</b>
<b>DEPRECIATIONS</b>					
Sur immobilisations incorporelles	-		-		-
Sur immobilisations corporelles (2)	539				539
Sur autres immobilisations financières	-		-		-
Sur comptes débiteurs sociétaires	3 961		518		3 443
Sur créances diverses	133		116		17
	<b>4 633</b>	<b>-</b>	<b>634</b>	<b>-</b>	<b>3 999</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 304</b>	<b>12 203</b>	<b>819</b>	<b>-</b>	<b>20 688</b>

Dont dotations et reprises	) - d'exploitation	6 222	23	650	-	5 594
	) - financières	-		-		-
	) - exceptionnelles	3 082	12 181	169	-	15 094
<b>Total</b>		<b>9 304</b>	<b>12 203</b>	<b>819</b>	<b>-</b>	<b>20 688</b>

(1) Provision pour litiges :

Il s'agit des provisions constituées à hauteur des risques encourus sur les dossiers prud'homaux ou litiges liés à l'activité de la Sacem.

(2) La provision pour dépréciation des œuvres d'art avait été établie sur la base de la dernière expertise réalisée.

## ANNEXE - ELEMENT 5

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

## CREANCES

En K€	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>			
Créances rattachées à des participations	16 845		16 845
Prêts	7 090		7 090
Autres immobilisations financières	541		541
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>			
Créances usagers et comptes rattachés	312 114	312 114	-
Autres créances	236 077	233 674	2 403
Charges constatées d'avance	3 081	2 887	193
<b>TOTAL</b>	<b>575 747</b>	<b>548 675</b>	<b>27 073</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	378		
Prêts récupérés en cours d'exercice	514		

## DETTES

En K€	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	
Emprunts et dettes financières divers	-	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 788	8 788	
Dettes sociales et fiscales	87 553	87 553	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 371	3 371	
<b>Autres dettes :</b>			
- Collectes à répartir	1 320 601	1 320 601	
- Usagers	14 148	14 148	
- Redevances notifiées non réglées	249 737	249 737	
- Sociétaires	65 040	65 040	
- Dettes diverses (1)	395 686	32 095	363 591
Produits constatés d'avance	519	519	
<b>TOTAL</b>	<b>2 145 445</b>	<b>1 781 854</b>	<b>363 591</b>

(1) Dettes diverses = 390 055 K€ dont 363 591 K€ d'excédent de garantie des œuvres sociales et culturelles des sociétaires.

Au titre du régime d'allocations d'entraide de la SACEM (RAES), les membres ayant acquis des droits, basés sur un nombre de points, peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un complément de ressources sous forme d'allocations trimestrielles. Chaque année, le Conseil d'Administration révisé la valeur de service des points pour l'année en cours. Dès lors, aucune garantie n'est accordée par la SACEM sur le montant des allocations futures qui pourrait être versé au titre du régime d'allocations d'entraide. Par conséquent, au regard du caractère non viager de ce régime, l'engagement de la SACEM est limité aux ressources disponibles au titre des "œuvres sociales".

## ANNEXE - ELEMENT 6 - 1

## PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
En K€	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	33 085
Intérêts courus sur comptes banques rémunérés	467
Intérêts courus sur comptes livrets	15
Créances clients et comptes rattachés	-
Autres créances : Organismes sociaux, état et débiteurs divers	5 324
<b>TOTAL</b>	<b>38 892</b>

## ANNEXE - ELEMENT 6 - 2

## CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
En K€	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 041
Dettes sociales et fiscales	41 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 183
Autres dettes	395
<b>TOTAL</b>	<b>50 411</b>

## ANNEXE - ELEMENT 6 - 3

## CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En K€	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	-	-
Charges/produits constaté(s) d'avance	3 042	519
Stocks	39	
Excédent de fin d'exercice	-	13 370
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 081</b>	<b>13 889</b>

#### **ANNEXE - ELEMENT 6 - 4**

##### **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est variable.

Il est constitué par les droits d'entrée des Sociétaires à leur valeur historique.

Il a été enregistré 13 444 admissions en 2024.

La Sacem compte 221 446 Sociétaires au 31 décembre 2024.

Le droit d'entrée est fixé à 10 € par décision du CA SACEM du 03/06/2021 (avec effet au 16/06/2021), avec la perception de frais d'admission de 90 € pour les créateurs et 290 € pour les éditeurs.

#### **ANNEXE - ELEMENT 6 - 5**

##### **TRANSFERT DE CHARGES**

Nous recevons des remboursements d'organismes de formation

Cette réaffectation est constatée en transfert de charges.

#### **ANNEXE - ELEMENT 6 - 6**

##### **RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Les produits exceptionnels se composent de:

- La vente de certains actifs immobiliers, principalement les bureaux situés Aix en Provence et Pau (4 450 K€)
- Diverses régularisations suite au dénouement d'opérations non courantes (dont remboursements d'assurance)

Les charges exceptionnelles intègrent :

- Sortie d'actifs de logiciels 88 K€ suite au dernier inventaire
- Requalification d'immobilisation en-cours en charges 421 K€
- Diverses régularisations suite au dénouement d'opérations non courantes.

**ANNEXE - ELEMENT 6-7**

**ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS**

<p align="center">POSTES</p> <p>En K€</p>	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	LIÉES	AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ A UN LIEN DE PARTICIPATION
<b>Participations</b>	<b>10 697</b>	
<b>Créances rattachées à des participations</b>	<b>16 782</b>	
<b>Autres créances</b>	<b>20 344</b>	
<b>Dettes diverses</b>	<b>167</b>	
<b>Produits de participations</b>	<b>6 614</b>	

**ANNEXE - ELEMENT 8**

**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

ENGAGEMENTS DONNES En K€	MONTANTS	
	2024	2023
<b>Avals et Cautions bancaires aux sociétaires</b>	-	-
<b>Indemnités de fin de carrière (1)</b>	<b>10 649</b>	<b>10 400</b>
<b>Engagement de soutien financier (2)</b>	-	-

- (1) Les indemnités de fin de carrière résultent des accords d'entreprise.  
Pour cette évaluation, les hypothèses suivantes ont été retenues :
- les salariés de la SACEM ne prolongent pas leur activité au-delà de 67 ans,
  - prise en compte d'une probabilité de partir volontairement en retraite à un âge compris entre 62 et 64 ans,
  - prise en compte des probabilités liées de ne partir volontairement qu'à 65 ans et 67 ans,
  - prise en compte d'un taux d'actualisation de 3,40% (taux iboxx AA 10+) et d'un taux de charges sociales de 47,42%,
  - prise en compte d'un turnover par tranche d'âge revu en 2021.
  - prise en compte de la table de mortalité homme / femme TH0002 TF0002.
- (2) En qualité d'associé majoritaire de la SDRM, la SACEM prend l'engagement, dans l'hypothèse où la SDRM serait confrontée à des difficultés de trésorerie, de mettre en place les mesures nécessaires pour que cette dernière ne soit pas obligée de procéder à la cession, avant terme, des valeurs mobilières de placement destinées à être conservées jusqu'à leur échéance et ainsi éviter à la SDRM la réalisation de moins-values susceptibles de remettre en cause le mode de comptabilisation de cette catégorie d'actifs.
- (3) En qualité d'associé majoritaire de la SACEM Polynésie et d'Urighs, la SACEM prend l'engagement d'assurer la continuité d'exploitation de ces filiales.

**ANNEXE - ELEMENT 12**

**MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

**1 588 K€**

**ANNEXE - ELEMENT 13**

**EFFECTIF MOYEN**

INDICATEUR 114 DU BILAN SOCIAL EFFECTIF MOYEN SIEGE / REGIONS CONFONDUS  INDICATEUR 123 DU BILAN SOCIAL NOMBRE MOYEN MENSUEL DE TRAVAILLEURS TEMPORAIRES	Personnel salarie	Personnel mis à disposition de l'entreprise
<b>Cadres</b>	<b>470</b>	-
<b>Agents de maîtrise</b>	<b>199</b>	-
<b>Employés</b>	<b>817</b>	<b>27</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 486</b>	<b>27</b>

**ANNEXE - ELEMENT 15**

**LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL en euros	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos en euros
<b>A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>			
1 - Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
Sdrm	61	96,72 %	-
Sacem Luxembourg	10 000	75 %	-
Sacem Polynésie	209	75 %	40 361
SCI DES 225-227 AVENUE CHARLES DE GAULLE	914 700	75 %	7 633 627
SCI CHATEAUDUN	304 900	75 %	633 209
SCI VILLETTE	2 286 735	66,66 %	620 666
SAS URIGHTS	50 000	100%	41 602
Sacem Monaco*	10 000	75%	-
<b>B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>			
1 - Filiales non reprises en A :			
a) françaises	Néant	Néant	Néant
b) étrangères			
2 - Participations non reprises en A :			
a) françaises			
BIEM	412	3,70 %	Non communiqué
b) étrangères	Néant	Néant	Néant

\* Sacem Monaco : les statuts constitutifs ont été signés en date du 5 juillet 2023

**ANNEXE - ELEMENT 16**

**MONTANT TOTAL DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes intervenant sur les comptes agrégés de la SACEM s'élève à 391 K€

**ANNEXE - ELEMENT 17 - 1**

**AFFECTATION DES DROITS EN FIN D'EXERCICE**

NATURE des rémunérations	DROITS restant à répartir au 31 décembre de l'année N-1 (1)	COLLECTES de l'exercice (2)	PRELEVEMENTS pour la gestion (3)	MONTANTS affectés à l'aide à la création (art. L.324-17) (4)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales, culturelles, éducatives (5)	MONTANTS répartis aux ayants droit (*) (6)	DROITS restant à répartir au 31 décembre de l'année N (7) = (1) + (2) - (3 + 4 + 5 + 6)
En K€							
<b>1 ) Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :</b>	<b>984 549</b>	<b>1 526 885</b>	<b>164 359</b>	-	<b>53 019</b>	<b>1 254 950</b>	<b>1 039 106</b>
Droit d'Exécution Publique et Usagers communs				-			
Droit de Reproduction Mécanique				-			
<b>2 ) Rémunération dont la gestion est confiée en application de la loi / CPI :</b>	<b>46 972</b>	<b>74 211</b>	<b>5 245</b>	<b>22 640</b>	<b>1 954</b>	<b>45 944</b>	<b>45 400</b>
Article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)							
Article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté européenne)							
Article L. 217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la Communauté européenne)							
Article L. 214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	40 640	62 349	4 387	19 053	1 763	38 242	39 544
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	6 332	11 862	858	3 587	191	7 702	5 856
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)							
<b>3 ) Produits financiers affectés aux ayants droit</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 031 521</b>	<b>1 601 095</b>	<b>169 604</b>	<b>22 640</b>	<b>54 973</b>	<b>1 300 894</b>	<b>1 084 506</b> (**)

(\*) Les "montants répartis" s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droits.

(\*\*) Dont prélèvements provisionnels pour frais (71 571 K€) et pour œuvres sociales (48 092 K€)

## ANNEXE - ELEMENT 17 - 2

En K€						RATIO CHARGES NETTES/COLLECTES					
en % par rapport à l'ensemble des droits collectés (DE, DRM/UC et DRM)											
en 2023						1 486 566 €					
en 2024						1 601 095 €					
		2024		Ecart		2023					
		Montants €	%	2024/2023		%	Montants €				
				en %							
<b>Charges brutes de l'exercice</b>		267 663					246 521				
à déduire :											
- Transfert de charges et Production immobilisée		-9 361					-10 357				
- Refacturations		-15 687					-14 240				
- Autres produits d'exploitation		-68					-14				
- Reprises sur provisions		-803					-256				
- Produits SCI		-6 614					-5 655				
- Charges exceptionnelles		-624					-1 443				
<b>Charges nettes et taux de gestion</b>		<b>234 506</b>	<b>14,65</b>	<b>0,21</b>	<b>14,43</b>		<b>214 556</b>				
- Produits financiers (hors SCI)		-57 608					-51 269				
- Cotisations des sociétaires, redevances non réclamées, divers		-3 605					-3 340				
<b>Solde des charges nettes</b>		<b>173 293</b>	<b>10,82</b>	<b>0,06</b>	<b>10,76</b>		<b>159 947</b>				
<b>Résultat exceptionnel</b>		4 317					-922				
<b>Charges nettes des produits exceptionnels</b>		<b>168 976</b>					<b>160 870</b>				
<b>Retenues sur droits (prélèvements et irrépartissables)</b>		170 026					167 395				
<b>Excédent (Insuffisance) de l'exercice</b>		<b>1 050</b>					<b>6 525</b>				

SOMMES COLLECTEES MAIS NON ENCORE REPARTIES

En K€		Sommes collectées mais non encore réparties				
		Années de collecte				
Montant		2024	2023	2022	2021	2020 et avant
		<b>Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits</b>				
	TV/Radio	179 962	46 453	53 346	7 018	2 828
	Droits généraux	249 879	21 659	10 207	3	3
	International	40 459	19 879	3 218	494	2 588
	En ligne (Online)	182 836	72 901	45 289	11 773	38 833
	Phono/Vidéo	9 523	2 636	2 917	-52	515
	Autres	0	0	-	-	59
	<b>TOTAL A</b>	<b>662 659</b>	<b>163 528</b>	<b>114 977</b>	<b>19 236</b>	<b>44 826</b>
<b>Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi</b>						
	En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	24 204	5 316	4 582	4 334	3 970
	Sous total 1	<b>24 204</b>	<b>5 316</b>	<b>4 582</b>	<b>4 334</b>	<b>3 970</b>
	En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	2 656	832	590	946	849
	Sous total 2	<b>2 656</b>	<b>832</b>	<b>590</b>	<b>946</b>	<b>849</b>
	<b>TOTAL B</b>	<b>26 860</b>	<b>6 148</b>	<b>5 172</b>	<b>5 280</b>	<b>4 819</b>
	<b>TOTAL A + B</b>	<b>689 519</b>	<b>169 677</b>	<b>120 150</b>	<b>24 516</b>	<b>49 644</b>

Les montants collectés mais non encore répartis correspondent à des droits en instance de mise à disposition de la répartition

**ANNEXE - ELEMENT 17 - 4**

**AFFECTATION DES PRODUITS FINANCIERS**

Selon l'article 8B3 des statuts de la société, les intérêts des placements de la trésorerie provenant des sommes collectées en instance de répartition, ou de versement aux titulaires des droits, sont affectés en ressources du compte de gestion pour financer les frais de gestion des droits.

Une quote-part des produits financiers est réaffectée au compte de gestion du 25% Copie privée, calculée sur l'excédent de ressources correspondant dégagé.

**ANNEXE - ELEMENT 17 - 5**

**SOMMES REPARTIES MAIS NON ENCORE VERSEES**

	<b>Sommes réparties mais non encore versées *</b>
	<b>Montant</b> En K€
<b>Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi</b>	<b>69 531</b>

\* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération et par année de collecte.

**ANNEXE - ELEMENT 17 - 6**

**SOMMES VERSEES**

	<b>Sommes versées *</b>
	<b>Montant</b> En K€
<b>Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi</b>	<b>1 282 072</b>

\* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération.

ANNEXE - ELEMENT 17 - 7

SOMMES COLLECTEES QUI NE PEUVENT ETRE REPARTIES

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
	Montants au 31 décembre de l'année N-1	Montants transférés des sommes répartissables aux sommes non répartissables au cours de l'exercice	Montants utilisés pour des actions culturelles	Montants utilisés conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale	Montants transférés des sommes non répartissables aux sommes répartissables au cours de l'exercice	Montants proposés à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la politique générale	Montants au 31 décembre de l'année N (7) = (1) + (2) - (3) - (4) - (5) - (6)
<b>Sommes irrépartissables</b> En K€	291 587	165 785	5 221	-	122 443	31 000	298 707

(4) Statutairement il est prévu que le résultat cumulé ne puisse excéder 5% de ces mêmes charges, la Sacem étant une société à but non-lucratif n'ayant pas vocation à générer des bénéfices. Par conséquent, les comptes annuels intègrent un montant de droits à répartir en 2025 de 31,0 M€ pris sur les produits dits droits en instance d'attribution en exécution de l'article 8B2. Il permet de diminuer la réserve cumulée du compte de gestion à 13,4 M€, ce qui représente 5,0% des charges annuelles en conformité avec la règle statutaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En K€	Eléments	2024	2023
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>			
	<b>Excédent de prélèvement</b>	<b>1 050</b>	<b>6 525</b>
	<i><u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u></i>		
+	Dotations aux amortissement et aux provisions nettes des reprises (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	40 790	24 690
-	Plus-values de cession nettes d'impôt	-4 345	284
=	<b>Excédent de prélèvement corrigé</b>	<b>37 495</b>	<b>31 499</b>
	<i><u>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</u></i>		
-	Variation des créances liées aux droits		
	Créances sociétaires	-7 965	-16 035
	Autres créances liées aux sociétaires et aux droits	-83 943	29 374
	Créances sur les autres organismes liés	-4 383	8 109
-	Variation des créances d'exploitation	13 324	9 572
+	Variation des dettes liées aux droits		
	Droits collectés à reverser	67 545	107 016
	Usagers - redevances notifiées non réglées	68 250	-33 050
	Usagers - sociétés étrangères	3 876	-4 038
	Sociétaires	17 796	3 532
	Excédent de garantie des œuvres sociales	15 010	10 124
	Aide à la création (25% Copie Privée)	811	-1 381
	Dépôts reçus	-	-
	Dettes envers les autres organismes liés	-1 483	8 125
+	Variation des dettes d'exploitation	2 441	2 903
	<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)</b>	<b>128 774</b>	<b>155 749</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</b>			
-	Acquisitions d'immobilisations	-28 146	-37 674
+	cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	4 452	390
+	Variation des immobilisations financières	272	-1 990
-	Variation des créances relatifs aux immobilisations	-	-
+	Variation des dettes relatifs aux immobilisations	-1 304	-266
	<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>-24 725</b>	<b>-39 541</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</b>			
+	Augmentation de capital en numéraire	123	124
-	Réduction de capital en numéraire	-	-
+	Emissions d'emprunts	-	-
-	Remboursements d'emprunts	-	-
	<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>123</b>	<b>124</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)</b>			
		<b>104 171</b>	<b>116 332</b>
	Trésorerie d'ouverture	1 390 756	1 274 424
	Trésorerie de clôture	1 494 927	1 390 756

## ANNEXE - ELEMENT 17 - 9

## SOMMES FACTUREES

	<b>Sommes facturées</b>
	<b>Montant HT</b> En K€
<b>Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits</b>	
TV/Radio	435 687
Droits généraux	446 045
International	115 993
En ligne (Online)	1 013 642
Phono/Vidéo	39 750
Autres	27 764
<b>TOTAL A</b>	<b>2 078 881</b>
<b>Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi</b>	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	
Sous total 1	62 349
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	
Sous total 2	11 862
<b>TOTAL B</b>	<b>74 211</b>
<b>TOTAL A + B</b>	<b>2 153 091</b>